

Il est proposé que la CCPR adhère au SDE24 en lieu et place des communes et qu'elle se positionne sur l'accompagnement à élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette adhésion fait l'objet de la signature d'une convention. Cette convention de partenariat pourra permettre à la CCPR de bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services du SDE 24 en matière d'énergie (« paquet énergie ») afin de lui permettre de répondre, au mieux, aux différents enjeux fixés par la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte. Ce conventionnement permet aussi à la CCPR de participer à l'opération groupée du PCAET conduite par le Syndicat Départemental de l'Energie de la Dordogne.

URBANISME - Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

DELIBERATION N°2016/124 : MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2015/174 INSTITUANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il convient de modifier cette annexe en ajoutant de nouvelles parcelles sur la commune de Douchapt : parcelles N°501 502 503 1397 cadastrées section A.

DELIBERATION N°2016/125 : ANNULATION DE L'ELABORATION DES CARTES COMMUNALES DE VERTEILLAC ET BOURG DES MAISONS

La Communauté de Communes du Verteillacois avait engagé par délibérations l'élaboration des cartes communales de Verteillac et Bourg des Maisons. Compte tenu de l'élaboration du PLUI, ces cartes ne verront pas le jour. Par conséquent, selon la règle du parallélisme des formes et des procédures en droit de l'Urbanisme, la Communauté de Communes du pays Ribéracois doit délibérer pour annuler ces élaborations.

ACTION SCOLAIRE - Rapporteur Rémy TERRIENNE

DELIBERATION N°2016/126 : FORFAIT COMMUNAL 2016

Pour l'année scolaire 2016, il est proposé de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 53 820 €

FINANCES - Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DELIBERATION N°2016/127 : TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, depuis le 1er janvier 2016, n'exerce plus la compétence « assainissement collectif des Hauts de Dronne », il est demandé au conseil communautaire d'accepter le transfert de l'actif et du passif du budget « assainissement collectif des Hauts de Dronne » de la CCPR aux budgets annexes des communes de Douchapt et Saint Sulpice de Roumagnac.

DELIBERATION N°2016/128 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>dépenses</i>					
16	1641		Emprunts	-4 915.00	
27	2763			+4 915.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0.00	0.00
TOTAL GENERAL				0.00	0.00

DELIBERATION N°2016/129 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET SPANC

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>dépenses</i>					
012	6215		Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+6 800.00	
<i>recettes</i>					
70	7062		Redevances		+6 800.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+6 800.00	+6 800.00
TOTAL GENERAL				+6 800.00	+6 800.00

DELIBERATION N°2016/130 : DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>dépenses</i>					
012	6218		Autre personnel extérieur	+6 800.00	
022	022		Dépenses imprévues	+ 408.00	
<i>recettes</i>					
70	70841		Remboursement de personnel par les budgets annexes		+6 800.00
70	70878		Remboursement de frais par d'autres redevables		+408.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+7 208.00	+7 208.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération 26 Voirie					
<i>dépenses</i>					
	238		Avances remboursables	+13 300.00	
	2317		Immobilisations corporelles	-1 750.00	
<i>recettes</i>					
	238		Avances remboursables		+13 300.00
Opération 33 acquisition matériel de voirie					
<i>dépenses</i>					
	2188		Autres immobilisations corporelles	+ 1 750.00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				+ 13 300.00	+ 13 300.00
TOTAL GENERAL				+20 508.00	+20 508.00

RESSOURCES HUMAINES - Rapporteur Jeannik NADAL**DELIBERATION N°2016/131 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****- Création de poste suite à un avancement de grade :**Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^o classe à 14.50 heures**-Création de poste au titre de la promotion interne :**Un agent a obtenu l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne et il est proposé de créer le poste correspondant au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017.**DELIBERATION N°2016/132 : CREATION D'UN POSTE CAE 35 HEURES**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires, dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi », afin de répondre aux besoins du service voirie de la Communauté de Communes.

DELIBERATION N°2016/133 : MODIFICATION DE LA GRILLE D'EVALUATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Suite à validation du Comité Technique, il convient de modifier la grille d'évaluation afin de remonter du bloc « qualités d'encadrement » au bloc « manière de servir » les critères suivants :

- capacité à maintenir et renforcer la cohésion d'équipe,
- aptitude à gérer, prévenir et réguler les conflits,
- être force de proposition, d'anticipation et de prévision.

DELIBERATION N°2016/134 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CDAS 2017

Il est nécessaire de renouveler l'adhésion de la collectivité au comité départemental d'action sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du centre de gestion, créé en date du 25 Février 1992 à compter du 01 janvier 2017.